



## Rapport d'activités

### Les réalisations depuis l'assemblée générale du 6 JUILLET 2022

*Ce rapport est issu de l'actualisation du rapport qui avait été présenté à la précédente AG du 12 mars 2023.*

Notre portefeuille comporte 5 installations.

#### Production 2022 constatée :

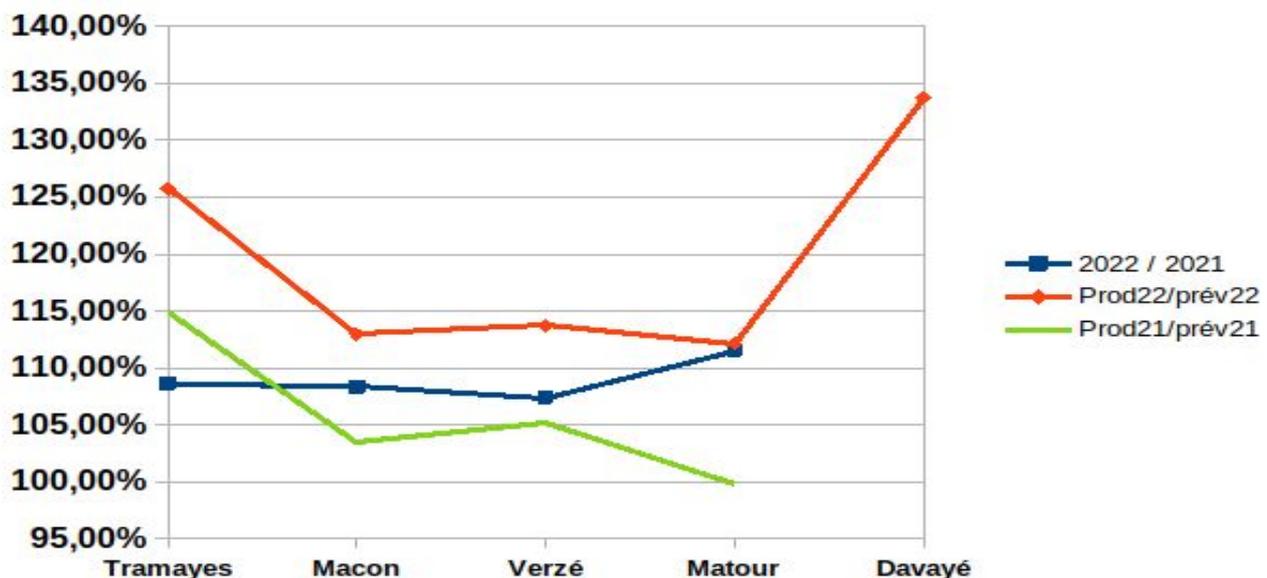
Tramayes : 11.461 kWh soit +8,63% par rapport à l'année 2021 et +25,72 par rapport au prévisionnel (production 2022/prévisionnel 2022)

Macon : 10.915 kWh soit +8,39% par rapport à l'année 2021 et +12,98% (prod/prev 2022)

Verzé : 11.193 kWh soit +7,40% par rapport à l'année 2021 et +13,73% (prod/prev 2022)

Matour : 11.168 kWh soit +11,47% par rapport à l'année 2021 et +12,17% (prod/prev 2022)

Vinipôle : 45.323 kWh (installation mise en service le 23/02/2022) et +33,75% (prod/prev 2022)



Ce graphique met en évidence deux points : d'une part, la production de l'année 2022 a été supérieure à celle de 2021, qui est un simple constat sur lequel nous n'avons aucune prise, d'autre part, pour les deux années de production 2021 et 2022, la production est supérieure à nos prévisions (sauf pour Matour en 2021), voire très supérieure.

## Clients

- Les contrats avec EDF-OA ont été finalisés avec plus ou moins de difficulté : la plupart en moins d'un an.
- Le transfert de la vente à ENERCOOP a été initialisé en 2019 et conclu en février 2020 pour la centrale de Matour. D'autres transferts pourront suivre, selon la capacité d'acceptation d'ENERCOOP.

## Futurs projets

A l'AG du 12 février 2022, nous vous avons proposé d'approuver le projet du Quai de la Gare.

### 570 Quai de la Gare à Cluny

Ce projet s'inscrit dans la collaboration engagée avec la Communauté de Communes du Clunisois. L'état d'avancement est le suivant :

- acceptation de l'offre de raccordement d'ENEDIS,
- choix de l'entreprise pour l'installation en cours (il sera finalisé quand l'AG se tiendra)
- emprunt auprès de la NEF pour financer cette installation : en cours de finalisation pour 60.000 €
- signature de la convention d'occupation temporaire avec la CCC le 10 mai 2023
- lancement des travaux : septembre 2023
- mise en service : estimation avril 2024

Le projet conçu pour une vente en totalité (obligation d'achat) pourrait basculer après sa réalisation en opération d'autoconsommation collective.



## Petits parcs au sol

Lors de l'AG de mars 2023, nous avons présenté un projet d'évolution vers le développement de petits parcs au sol avec en particulier, le projet de Jalogny et un projet de partenariat avec ENERCOOP pour développer ce type de projets.

Vous avez accepté les trois résolutions que nous vous avons présentées (voir le PV de l'AG sur le site) et nous avons poursuivi nos démarches sur le projet de Jalogny avec un partenariat spécifique à ce projet avec Enercoop et la commune de Jalogny.

Nous avons eu plusieurs échanges avec Enercoop sur la démarche et sur un projet de convention de partenariat.

L'état d'avancement du projet est le suivant à fin mai.

### Le partenariat avec Enercoop

Enercoop nous a proposé une convention de partenariat qui a donné lieu à plusieurs échanges.

- Un comité de pilotage et un comité stratégique seront mis en place pour la phase développement, composés de représentants de la commune, d'ENERCOOP et de CVSSB,

- si les analyses de la phase développement technique sont probantes, les phases travaux et exploitation seront gérées par les organes indiqués dans la Société de Projet (SPV) qui sera entre-temps créée,

- Les prestations d'Enercoop et de CVSSB seront des prestations d'assistance à Maître d'Ouvrage pour le compte du Partenariat et de la future SPV. Elles incluent pour l'essentiel :

- **Foncier** : préparation, négociation et signature de l'ensemble des contrats, conventions, avenants, permettant la maîtrise foncière du projet.
- **Développement technique** : réalisation des études et suivi de toutes les études externes et les démarches permettant à la SPV d'être titulaire de toutes les autorisations nécessaires à la construction, au raccordement et à l'exploitation du projet.
- **Communication et concertation** : organisation et suivi des démarches volontaires auprès des parties prenantes : création et animation de structures de concertation et de pilotage, réalisation d'outils d'informations dédiés au projet (lettres d'information, sites internet, ...), organisation de moments privilégiés d'échanges sur le territoire (réunions et permanences publiques, visites de sites, ...).
- **Instruction administrative**: instruction des demandes administratives, démarches nécessaires auprès des gestionnaires concernés et des autorités compétentes afin d'obtenir les autorisations permettant la construction, le raccordement, l'injection sur le réseau et la vente de la production.
- **Reporting** : assurer le reporting nécessaire sur toutes les démarches engagées auprès des autres parties

Les coûts de développement internes seront répartis au prorata des coûts internes réels. Un état des heures passées par chacun des Partenaires sera établi et validé au fur et à mesure par le Comité de Pilotage avec comme date de départ la signature de la Promesse de Bail. Ces coûts, dûment justifiés

par chaque Partie, seront refacturés à la SPV, sans rémunération des Parties.

## Le projet de Jalogny

Nous avons organisé le 12 mai une réunion sur le site avec les deux chefs de projet d'Enercoop et le maire de Jalogny, Patrick Taupenot.

Deux préalables :

- si une étude environnementale est demandée par la DREAL, Enercoop abandonnera le projet : en effet le coût du développement du projet est estimé à 60.000 € partagés entre Enercoop et CVSSB, mais l'étude environnementale conduirait à doubler ce coût rendant le projet non rentable,
- l'objectif est de terrasser le moins possible pour limiter les coûts et d'installer les panneaux sur une surface qui ne sera pas forcément plane, ces défauts de planéité seront réglés par la hauteur des structures sur micro pieux qui supporteront les panneaux, l'optimum de puissance installée serait entre 400 et 700 kWc

Le phasage est le suivant :

- délibération du conseil municipal (en juin si possible) pour nous attribuer l'utilisation de la parcelle et signature de la promesse de bail entre les trois parties, cette phase pourrait être accompagnée d'une première réunion publique pour présenter le projet aux habitants,
- élaboration avec les chargés Natura 2000 du Clunisois d'une étude d'incidence environnementale qui permettra de demander à la DREAL d'être dispensés d'étude d'impact environnementale,
- étude de la puissance optimale à installer sur le site,
- élaboration du permis de construire,
- demande de raccordement électrique, etc...

Localisation / implantation envisageable :



Photo de 1991 : décharge visible





Simulation d'implantation

Ce projet va nécessiter une mobilisation importante du conseil de gestion : la moitié du conseil de gestion va être mobilisée dans le comité de pilotage et le comité stratégique, sans compter les contributions demandées aux autres membres dans leur domaine de compétences. Il sera sans doute difficile de développer d'autres projets dans les prochains mois, sauf renforcement de l'équipe par de nouveaux membres.